

Délibération
n°2025.017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Pays Sancerre
Sologne - rapport
d'activité 2024

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Monsieur le Maire présente les rapports d'activité 2024 du Pays
Sancerre Sologne.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

VALIDE le rapport précité.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025

